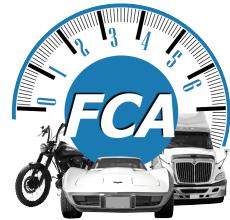


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	GELIN KERLIN	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	971Z1110	Gelin Kerlin
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTAS 4 rue Cotonnier - Hope Estate Grand Case 97150 - ST MARTIN	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S971Z081	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	30/10/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay	Frederic Lafay

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
Commentaires			
DECISION :	FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	30/10/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GELIN KERLIN



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : 0125AAD Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 15/05/2016 N° PV : 25010125

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25008859	16/06/2025	RAS
25008863	16/06/2025	RAS
25008870	17/06/2025	RAS
25008885	18/06/2025	RAS
25008910	20/06/2025	RAS
25008927	23/06/2025	RAS
25008931	23/06/2025	RAS
25008936	24/06/2025	RAS
25008963	26/06/2025	RAS
25008967	26/06/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GELIN KERLIN



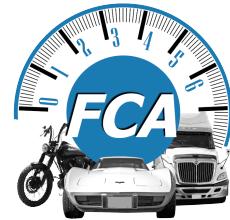
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GELIN KERLIN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule Fonction 1 - Équipements de freinage Fonction 2 - Direction Fonction 3 - Visibilité Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques 2.3.4.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 4.1.2. Orientation (feux de croisement) : Mauvaise méthode du contrôle de l'orientation des feux.	CONFORME CONFORME CONFORME CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions 2.3.5.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 5.3.2. Amortisseurs : Mauvaise méthode du contrôle de la suspension.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GELIN KERLIN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 7 - Autres matériels 2.3.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 7.3.1. Serrure et dispositif antivol : Dispositif de l'antivol pas contrôlé.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES	Non concerné.	

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.